



## LE CERCLE DE LA CHANCE

**Vous reconnaissez-vous dans le cercle ?**

Alors contactez-nous vite au **04 72 13 24 64**.

**Vous avez gagné un abonnement illimité d'un mois au club de sport Le Jean Jaurès.**



L'heureuse gagnante, en décembre, d'un abonnement gratuit au club de sport Le Jean Jaurès se nomme Emeline Rescaud. « *Ca tombe bien* », déclare t-elle, « *j'ai pris deux semaines de vacances. Comme ça, je vais bien pouvoir en profiter !* »



Merguez, vin chaud, DJ et illuminations : l'association des Commerçants Villette/Paul Bert, a encore mis les bouchées double, ce 8 décembre, pour animer la rue Paul Bert (Lyon 3ème).

Et ça a marché. Malgré une petite pluie, nombreux étaient les riverains qui étaient descendus partager ce petit moment de convivialité. Et de participer au jeu de vitrine. Les heureux gagnants sont repartis avec une console Wii, un cadre photo numérique ou encore des places de cinéma.

## Lyon chez moi

Édité par Lyon chez moi SARL

• 47 rue Maurice Flandin • 69003 Lyon • **TÉL :** 04 72 13 24 64

• **FAX :** 04 72 34 59 50

• **E-MAIL :** contact@lyonchezmoi.fr • **SITE :** www.lyonchezmoi.fr

**Régie publicitaire :** regie@lyonchezmoi.fr

**Tirage :** 30 000 exemplaires

**Directeur de la publication :** Michael Augustin 06 28 06 86 21

**Collaborateurs :** Dalya Daoud, Aurélie Marois, Jérôme Pagalou et Nicolas Bideau

**Maquette :** Goldwine Meilleure

**Imprimeur :** IPS, Reyrieux (01)

**Distributeur :** MEDIA FRANCE, Lyon (69)

**Dépôt légal :** Mai 2006

Journal gratuit, ne peut être vendu. Ne pas jeter sur la voie publique.

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de photos parus dans Lyon chez moi est strictement interdite, sauf autorisation expresse, écrite et préalable du Directeur de Publication.

## ► que justice soit faite

### Le riche défunt et les amants terribles

Un assassinat sous le soleil d'Espagne et un gros héritage en jeu. A partir du 21 janvier et jusqu'au 1er février comparait Dominique Louis, surnommée la « veuve noire », 49 ans, et son ancien amant Jean-Claude Vaze, 61 ans, devant la cour d'assises du Rhône, pour un procès qui sera sans doute très intense. Ils sont accusés d'avoir pris dans un piège mortel Simon Jochimec, un homme qui avait toujours vécu avec sa mère, dont la fortune est estimée à trois millions d'euros et que Dominique Louis, de 31 ans sa cadette, avait épousé onze mois plus tôt.

Dominique Louis et Jean-Claude Vaze s'étaient rencontrés en 1982, alors que Vaze était déjà marié avec la sœur aînée de Dominique. De l'union en pointillés des deux amants est né un garçon, aujourd'hui âgé de 22 ans. Mais des problèmes d'argent les auraient empêchés de vivre leur amour. Aussi, quand Simon Jochimec apparaît, le début d'une nouvelle vie se dessine aux yeux des amants.

Dominique Louis, ancien gardien de la paix, se livre à l'époque à de la prostitution par le biais de petites annonces en direction d'hommes riches et mûrs, sous l'influence de Jean-Claude Vaze. Elle se fait surnommer Maud auprès de ses « clients ». C'est l'un d'entre eux qui lui présente alors Simon Jochimec. Le mariage a lieu en 2002 très rapidement après la rencontre. La charismatique blonde choisit alors l'Espagne pour destination des premières vacances, et notamment le village de Zamora. C'est justement là que séjourne son amant, Jean-Claude Vaze, en compagnie de leur fils. Ils sont ainsi étrangement réunis dans cette petite zone où Simon Jochimec connaîtra brutalement la mort, par une chaude après-midi de juillet. La Guardia civil est alertée par la veuve : son mari a été renversé sur la route par un 4x4, alors qu'il était descendu de leur véhicule à cause d'une panne. Malgré plusieurs circonstances douteuses, telles que les absences de traces de freinage sur le bitume ou de problème mécanique sur la voiture du couple, la thèse du délit de fuite est retenue. C'était toutefois sans compter avec la méfiance de l'entourage du défunt homme, qui s'étonne auprès du service de police judiciaire à Lyon que Dominique Jochimec n'ait pas parlé du décès tout de suite. Une enquête est alors ouverte, et ce sont les nombreux échanges téléphoniques entre les amants terribles qui finissent par impliquer Vaze. La police découvre qu'aux moments des faits, celui-ci possède un 4x4 dont il vient juste de changer les pneus. Le couple adultère est alors incarcéré. Durant l'instruction, tous deux tentent d'abord d'avoir une même version des faits. Mais désormais, Vaze affirme avoir été manipulé par la veuve, tandis qu'elle prétend n'avoir jamais rien su des intentions de son amant. Le procès s'annonce ainsi plein de rebondissements.

Dalya Daoud



### Découvrez dans notre prochain numéro :

- Une enquête sur deux arrondissements clé des municipales
- Le réaménagement de la rue Garibaldi
- Tous les bons plans de février

... Et plein d'autres choses encore ! Dans les bacs dès le 7 février

**BONNE ANNÉE !**